

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 15 SEP. 2016

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLÉMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mine HERBAUT

☎ : 04.84.35.42.65

Dossier n° 89-2016 EA

INFORMATION

relative à l'absence d'observation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement PACA en sa qualité d'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, émise dans un délai imparti de 2 mois concernant le projet présenté par la Société GEOSSEL Manosque relatif au remplacement de plusieurs tronçons de canalisations dans les étangs de Vaïne et de Berre.

Pour le Préfet
La Directrice des collectivités locales
de l'utilité publique et de l'environnement



Annie BÉNÉTREAU

